

-----  
**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**  
-----

Publié sur Internet le 02/07/2021

-----  
**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
-----

**ARRETE N° 3185**

portant délégation de signature

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu le contrat n° 757 du 05 février 2021 portant engagement de Mme BLANCHARD Sandra sur un emploi d'attaché territorial en vue de pourvoir le poste de chef de service de la Commande Publique, à la DAJE, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2024 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vu l'arrêté n° 2483 du 21 octobre 2016 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Kadir MAIZI à la Direction Générale Adjointe Ressources - Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation pour y exercer les fonctions de Directeur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 pour une durée de 5 ans ;

**ARRETE :**

**Article 1** : Délégation est donnée à Madame BLANCHARD Sandra, Chef du Service de la Commande Publique, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de ce service :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du Service de la Commande Publique à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les achats, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget
- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au Service de la Commande Publique dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BLANCHARD Sandra, la présente délégation sera exercée dans l'ordre suivant par :

1. Monsieur Kadir MAIZI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Evaluation
2. Monsieur Igor DUPIN, Directeur Général des Services départementaux

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Noël BOURGEOIS  
2021.07.01 15:28:46 +0200  
Ref:20210701\_133927\_1-4-O  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental

NOËL BOURGEOIS

**Noël BOURGEOIS**

Notifié le

Sandra BLANCHARD

Kadir MAIZI

Igor DUPIN